

21. Janvier 2025

L'ÉVANGILE DE JEAN  
"Ce que le Père fait, le Fils le fait aussi"

Jn 5,19-30

*Jésus reprit donc la parole. Il leur déclarait : « Amen, amen, je vous le dis : le Fils ne peut rien faire de lui-même, il fait seulement ce qu'il voit faire par le Père ; ce que fait celui-ci, le Fils le fait pareillement. Car le Père aime le Fils et lui montre tout ce qu'il fait. Il lui montrera des œuvres plus grandes encore, si bien que vous serez dans l'étonnement. Comme le Père, en effet, relève les morts et les fait vivre, ainsi le Fils, lui aussi, fait vivre qui il veut. Car le Père ne juge personne : il a donné au Fils tout pouvoir pour juger, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui ne rend pas honneur au Fils ne rend pas non plus honneur au Père, qui l'a envoyé. Amen, amen, je vous le dis : qui écoute ma parole et croit en Celui qui m'a envoyé, obtient la vie éternelle et il échappe au jugement, car déjà il passe de la mort à la vie. Amen, amen, je vous le dis : l'heure vient – et c'est maintenant – où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'auront entendue vivront. Comme le Père, en effet, a la vie en lui-même, ainsi a-t-il donné au Fils d'avoir, lui aussi, la vie en lui-même ; et il lui a donné pouvoir d'exercer le jugement, parce qu'il est le Fils de l'homme. Ne soyez pas étonnés ; l'heure vient où tous ceux qui sont dans les tombeaux entendront sa voix ; alors, ceux qui ont fait le bien sortiront pour ressusciter et vivre, ceux qui ont fait le mal, pour ressusciter et être jugés. Moi, je ne peux rien faire de moi-même ; je rends mon jugement d'après ce que j'entends, et mon jugement est juste, parce que je ne cherche pas à faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé.*

Jésus n'est pas intimidé par l'hostilité mortelle à laquelle il est confronté, mais il parle ouvertement de l'autorité qui lui a été conférée, en s'adressant en particulier à ceux du peuple juif qui devraient être les mieux préparés à le reconnaître. C'est précisément à eux, et il y en avait en effet qui croyaient en lui, que se seraient appliquées les paroles de Jésus dans l'Évangile de Matthieu : "C'est pourquoi tout scribe devenu disciple du royaume des Cieux est comparable à un maître de maison qui tire de son trésor du neuf et de l'ancien" (Mt 13,52), ou ces autres paroles de l'Ancien Testament : « Ceux qui ont l'intelligence resplendiront comme la splendeur du firmament, et ceux qui sont des maîtres de justice pour la multitude brilleront comme les étoiles pour toujours et à jamais. » (Dn 12,3).

Jésus témoigne que tout ce qu'il fait n'est pas de lui-même, mais en communion avec le Père céleste. Toute son autorité lui vient du Père, qu'il veut faire connaître sur terre. Il agit donc avec la puissance de son Père, et dans tout ce qu'il fait, les œuvres du Père se manifestent.

Il est important de comprendre que le Fils de Dieu a été envoyé par le Père, et que son désir est donc que le Père soit glorifié à travers lui. Quelle que soit son autorité, tout véritable envoyé souhaite que celui qui lui a confié sa mission soit honoré et reconnu. Il en va de même pour Jésus, qui précise qu'il ne peut rien faire par lui-même, mais que le Père céleste est le point de départ de tout et en tout.

Une fois cela compris, l'ordre spirituel correct devient clair : Jésus a été envoyé pour accomplir les œuvres que le Père céleste lui a confiées. Il est donc celui qui vient « au nom du Seigneur » (cf. Mc 9,11). Tel est le message que Jésus veut faire comprendre à ses auditeurs, afin qu'ils connaissent mieux le Père et le Fils. S'ils comprenaient les paroles et les actes du Seigneur à cette lumière, ils reconnaîtraient qui est Jésus : il est l'envoyé du Père, qui leur apporte le salut et la rédemption sur son ordre, le Messie tant attendu.

En vertu du pouvoir qui lui est conféré, Jésus peut ressusciter les morts comme le fait le Père, et tout jugement sur l'humanité lui a été remis, afin que « *tous honorent le Fils comme ils honorent le Père* ».

Le Catéchisme de l'Église catholique (n. 679) dit ce qui suit au sujet du jugement :

*« Le Christ est Seigneur de la vie éternelle. Le plein droit de juger définitivement les œuvres et les cœurs des hommes appartient à Lui en tant que Rédempteur du monde. Il a " acquis " ce droit par sa Croix. Aussi le Père a-t-il remis " le jugement tout entier au Fils " (Jn 5, 22 ; cf. Jn 5, 27 ; Mt 25, 31 ; Ac 10, 42 ; 17, 31 ; 2 Tm 4, 1). Or, le Fils n'est pas venu pour juger, mais pour sauver ( cf. Jn 3, 17) et pour donner la vie qui est en lui (cf. Jn 5, 26). C'est par le refus de la grâce en cette vie que chacun se juge déjà lui-même (cf. Jn 3, 18 ; 12, 48), reçoit selon ses œuvres (cf. 1 Co 3, 12-15) et peut même se damner pour l'éternité en refusant l'Esprit d'amour »(cf. Mt 12, 32 ; He 6, 4-6 ; 10, 26-31). »*

Jésus poursuit en décrivant le pouvoir qu'il a reçu : quiconque entend sa parole et croit en celui qui l'a envoyé n'encourt pas de jugement et a la vie éternelle. Les morts entendront sa voix et vivront, car Jésus peut donner la vie, comme le Père. Le jugement que le Père lui a donné est aussi exercé par lui en plein accord avec sa Volonté.

Demain, nous continuerons à écouter les autres déclarations de Jésus au chapitre 5 de l'Évangile de Jean.